



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 15 octobre 2015**

Présents

| | | | |
|-------------------------------------|------|--|------------------------|
| Exécutif | MM. | Alain Corthay | maire |
| | | Etienne Murisier | adjoint |
| | Mme | Coranda Pierrehumbert | adjointe |
| Bureau du Conseil | MM. | Jean-François Jordan | président |
| | | Marc Jaquet | vice-président |
| | | François Mégevand | secrétaire |
| Conseillères municipales | Mmes | Julia Collis, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétrey, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella | |
| Conseillers municipaux | MM. | Christophe Berthelet, José Burgos, Daniel Jauch, Jacques Petitpierre | |
| Personnel communal | M. | Michel Vazquez | secrétaire général |
| | | Virginie Favre | Mme comptable |
| <u>Absent-e-s excusé-e-s</u> | Mme | Sylvie Barbat | conseillère municipale |
| | M. | Jean-Baptiste Leclercq | conseiller municipal |

ORDRE DU JOUR

1. Présentation "P9" par la Fondation de la Pallanterie
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications du Maire
5. Projet de délibération :
 - **16/2015** : Proposition du Maire relatif à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de le couvrir
 - **17/2015** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour la construction d'un bassin de rétention dans la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie, sur les parcelles n° 1645 de Meinier et 8969 de Collonge-Bellerive, sises entre la route de Compois et le chemin de la Pallanterie
 - **18/2015** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour l'élargissement du chemin de la Reine Marie-José d'Italie, sur les parcelles n° 1052 et 1220 de Meinier
6. Présentation du projet de budget 2016
7. Demande de naturalisation genevoise
8. Divers.

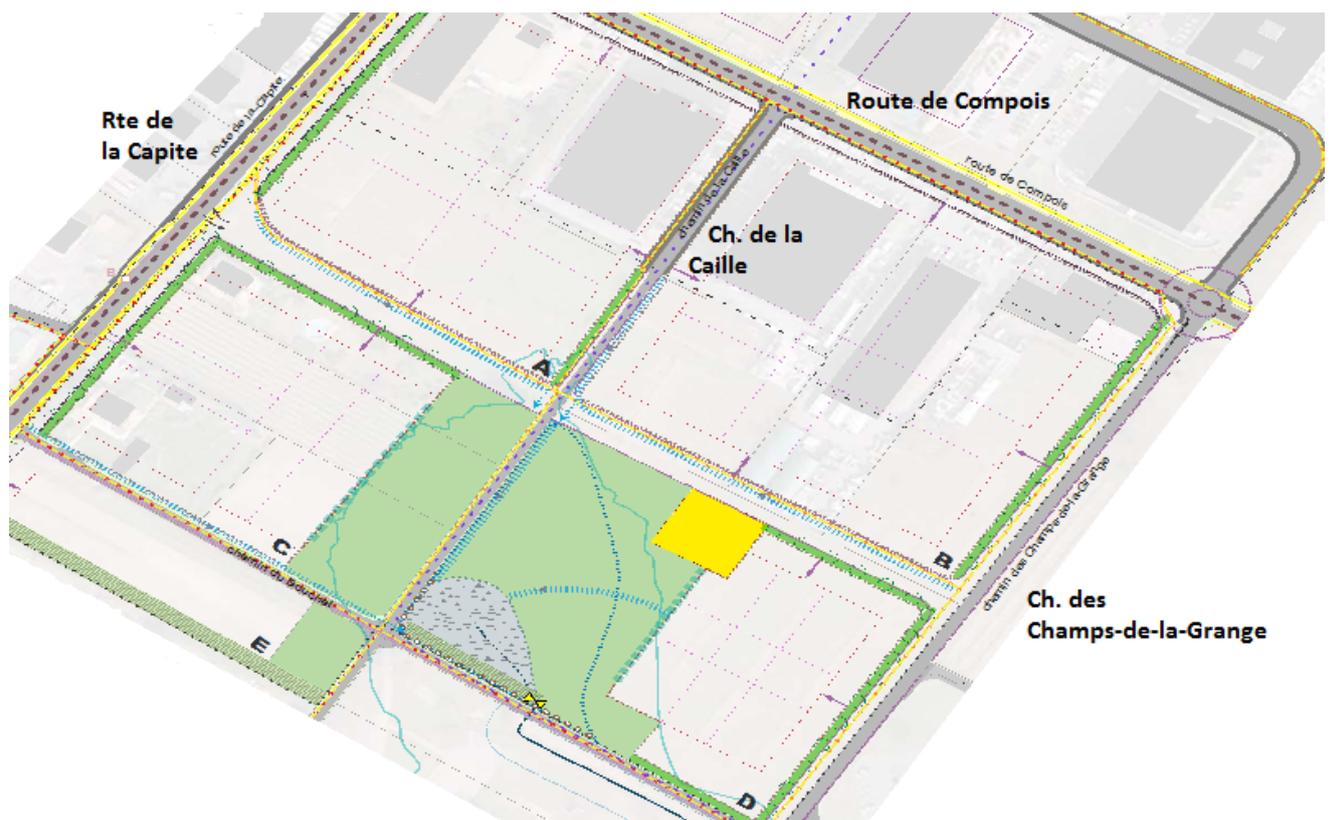
Le **Président** ouvre la séance à 19h45 et annonce les personnes excusées.

1. Présentation "P9" par la Fondation de la Pallanterie

Le **Maire** souhaite la cordiale bienvenue aux représentants de la Fondation de la Pallanterie (ci-après FITIAP), MM. Moreno Sella, Président, Jérôme Béné, Vice-président et Olivier Morzier ; ce dernier est encore membre du Conseil de la FITIAP, mais il pourrait passer au Comité pour la durée du prochain mandat, s'il est élu par le Conseil municipal. Le but de cette présentation générale est d'égaliser et d'actualiser l'information au sein du Conseil municipal, pour tout ce qui impacte la FITIAP en ce moment, ainsi que pour son avenir et ses enjeux futurs.

Moreno Sella présente ensuite la FITIAP, sur la base des documents distribués à tous, soit :

- Rapport de gestion 2014
- Pallanterie News n° 13 d'octobre 2015
- Stratégie 2015-18 de la FITIAP
- Plan et extension de la ZIAP (Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie)
- Présentation du jour - CONFIDENTIELLE pour l'instant.



Il donne les chiffres principaux (bilan, produits/année, résultats, intérêts, effectif de la FITIAP, régie immobilière, entreprises et nombre d'employés dans la zone). Il projette le plan de la ZIAP et l'extension prévue. L'enquête est en cours pour le déclassement de celle-ci. Le prix de vente des terrains concernés est fixé par l'Etat à Fr. 150.-/m² (au lieu de Fr. 8.-/m² pour le terrain agricole). La hauteur des bâtiments est aussi imposée par l'Etat et est fixée à 17m (au lieu de 10m50 avant). Le potentiel d'effectif supplémentaire de la future zone est de 1'000 employés.

Les constructions prévues toucheront dans l'ordre chronologique les zones **B, D, E, A** et enfin **C** du plan ci-dessus.

Il explique ensuite pourquoi le bassin de rétention a été construit avant que le Conseil municipal ne vote la délibération de ce soir. Le gazoduc est terminé, la mise en pression ayant été effectuée le 8 septembre dernier.

Un parking provisoire de 105 places sera construit dès janvier 2016 à côté du bâtiment des EPI.

Il rappelle les investissements prévus, d'un total de 26 millions de francs, soit : gazoduc pour Fr. 2'500'000.-, bassin de rétention pour environ Fr. 250'000.-, bâtiment P9 pour 22 millions de francs, étude de la zone Sud pour Fr. 1'000'000.-. Le P9 sera construit par la FITIAP, le bâtiment P8 étant privé. La totalité des surfaces du P9 sera mise en location, il n'y aura pas de vente. L'objectif visé est de louer les locaux à moins de Fr. 200.-/m² pour les surfaces entre 200 et 400 m², le tarif pour celles destinées aux industriels (de 3'000 à 5'000 m²) sera beaucoup plus élevé.

L'excédent de la FITIAP permet d'être réinjecté dans les études d'extensions et autres objets, alors qu'avant 2010, les communes en assuraient la charge financière. Les garanties assurées par les communes sont rétribuées par la FITIAP à 0.25%.

Il rappelle en bref l'historique de la ZIAP et de la FITIAP, puis explique que l'intercommunalité devient prépondérante pour financer certains projets, qui ne peuvent plus dépendre de la territorialité uniquement, puisque les banques analysent les dettes communales et refusent de prêter à une commune seule si elle est "trop" endettée (selon un "rating" - ou cotation économique - calculé par les banques). C'est ce qui s'est passé pour le bâtiment P9, c'est la raison pour laquelle la banque a exigé que le cautionnement soit solidaire à parts égales entre Meinier et Collonge-Bellerive. Cette particularité, qui est une première à Genève, a été validée par le SSCO (Service de surveillance des communes). Il fournit des explications complémentaires sur les garanties bancaires conjointes entre les deux communes, précise que la FITIAP sera propriétaire du P9 - puisque c'est elle qui emprunte et paie les intérêts - et conclut en précisant que pour la fiscalité, le P9 étant entièrement sur la Commune de Meinier, les produits fiscaux lui reviendront en intégralité.

Pour la vente des lots du bâtiment P4, l'approbation du Conseil municipal est nécessaire. Par contre, ce n'est pas le cas pour les locations, qui sont gérées directement par la FITIAP. S'ensuivent des explications complémentaires sur le financement bancaire en cours de finalisation.

Intégration de la voirie de Collonge-Bellerive dans le P9 : comme le déplacement de l'abattoir souhaité au départ par Meinier - et abandonné ensuite, le besoin d'installer leur voirie a été exprimé par Collonge au début de l'étude ; il faut savoir que le local sera loué et non vendu. Les surfaces pour les artisans totalisent 3'176 m² de locaux + 2'551 m² d'extérieurs, celles pour la voirie de Collonge seront de 1'449 m², respectivement 609 m². La voirie versera un loyer annuel d'environ Fr. 350'000.- à la FITIAP, ce montant correspondant à lui seul quasiment aux charges totales du bâtiment ; c'est ce qui permet de proposer des loyers raisonnables aux futurs artisans, contrairement à un bâtiment qui serait réservé à 100% à ces derniers. Le projet de la voirie de Collonge consiste à s'installer pendant une dizaine d'années, puisqu'elle doit quitter ses locaux actuels, en attendant que la commune puisse acquérir d'autres terrains leur permettant de retourner éventuellement sur Collonge-Bellerive. Ensuite, nous avons déjà largement assez de locataires intéressés pour relouer ces surfaces sans difficulté.

Concernant la menuiserie qui se trouve dans le hangar Perret actuellement et qui est à reloger, une solution pourrait aboutir ces prochains jours, à confirmer. Sans cela, avec tous les recours possibles, le P9 risquerait de ne pas voir le jour avant 2024...

Le Maire remercie la FITIAP pour cette présentation bien vulgarisée et très claire. Il signale qu'une petite visite des locaux de la FITIAP sera organisée prochainement.

Le Président propose une pause de 5 minutes.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Le Maire** demande deux corrections, en page 4 et 5, point 3, lettre e) :
 - ➔ «...les médecins du cabinet de Vézenaz ont accepté de tenter ~~le coup~~ **l'expérience** en proposant des consultations... ».
 - ➔ «... Coranda Pierrehumbert se chargera ~~d'informer~~ **de reprendre contact avec** ces derniers. ».
- 2^{ème} correction, page 6, point 3, lettre h), fin du deuxième paragraphe :
 - ➔ «... Une prochaine séance réunira les représentants des TPG, **des Communes** et de l'Etat pour approfondir le sujet. ».

3. Communications du Bureau du Conseil

a) Réfugiés

Le Président lit la lettre signée de trois habitants de Meinier - Tibio Cascioli, Marie-Rose Charvoz et Maryvonne Gognalons-Nicolet, demandant s'il est envisageable de réserver l'appartement collectif du Centre du village - peu utilisé selon leurs sources - pour l'accueil d'une famille de réfugiés syriens, ce qui constituerait une petite participation de la Commune dans la situation actuelle dramatique traversée par cette population.

Le Maire répond qu'effectivement, nous ne pouvons pas ignorer les difficultés que rencontrent les réfugiés syriens, c'est une problématique qui faisait d'ailleurs partie de son discours du 1^{er} Août. Toutefois, au dire des utilisateurs de l'appartement collectif, il n'est pas si peu utilisé et il est utile pour favoriser la cohésion sociale au centre du village. Sans cet outil, de nombreuses activités seraient plus difficiles à mettre en œuvre. Il n'est donc pas adéquat de le réserver pour des réfugiés.

Par contre, dès qu'un autre appartement se libère, nous pourrions le mettre à disposition de l'hospice général ou d'autres services qui s'occupent de ce domaine, afin d'accueillir une famille de migrants à Meinier.

Mais tout ça n'est pas si simple, car installer une famille en les laissant voués à eux-mêmes n'est pas chose aisée. C'est pourquoi il serait peut-être judicieux que les signataires du courrier en question contribuent en tant que "parrains" à l'intégration d'une famille de réfugiés ; il serait aussi intéressant d'inciter d'autres personnes ayant de grands appartements à accueillir des migrants chez eux s'ils en ont envie.

Le choix d'une famille de réfugiés fait partie de cadres sociaux qui suivent des procédures bien établies, selon le parcours des réfugiés et d'autres critères, ce n'est donc pas très compliqué en soi.

Des questions, remarques et points de vue sont exprimés par plusieurs membres du Conseil municipal. En résumé :

- Il est très intéressant d'ouvrir le débat sur cette problématique.
- L'appartement collectif est trop petit pour accueillir une famille.
- Pourquoi ne pas envisager de proposer dans un premier temps de loger ces personnes dans certains abris PC (protection civile) ?

Le Maire répond que l'accueil d'une famille se ferait plutôt sur du long terme, des abris PC ne rempliraient donc pas ce rôle ; d'autre part, les abris de la commune se trouvent à l'école et ne peuvent en aucun cas être utilisés, puisqu'ils doivent rester libres selon la législation en vigueur. La coordination pour la problématique des abris PC se fait entre le Canton, l'Hospice général et les Communes ; autrement, c'est le circuit traditionnel des migrants qui s'occupe de ces personnes et de la répartition au niveau de leur logement (transit par des foyers, etc.).

- La proposition au Centre du village est cohérente, car le lien de solidarité intergénérationnel et interculturel y est déjà bien présent entre les habitants.

Le Maire est d'accord avec l'idée, mais il serait toutefois difficile de trouver un logement bon marché dans ce quartier, car la décision d'attribution des appartements subventionnés est du ressort de l'Office du logement et les requérants doivent être en Suisse depuis au moins 2 ans pour en bénéficier.

- D'autres réfugiés (Afrique, Népal, etc) mériteraient aussi de pouvoir s'installer à Meinier.

Pour conclure, le Conseil municipal étant partant pour agir dans ce sens, **le Maire** confirme que nous répondrons au courrier et agirons conformément à cette discussion.

b) Décisions de l'ACG (Association des communes genevoises)

Le Président communique la décision prise en Assemblée générale, qui porte sur le budget 2016 de l'ACG et du montant qui sera versé pour son fonctionnement (la participation est basée sur un montant fixe par habitant). Personne ne manifeste d'opposition.

c) Association HAU - Handicap Architecture Urbanisme

Il poursuit en faisant circuler le guide très intéressant reçu de cette association, qui était adressé tant aux Autorités exécutives que législatives.

4. Communications du Maire

a) Georges Girod

Le Maire rappelle que Georges, ancien Maire de 1968 à 1983 (avant André Chanson), est décédé il y a 15 jours. Il fait lever l'assemblée pour observer une minute de silence en son honneur.

" "

Il fait ensuite circuler une photo de Georges Girod, plus particulièrement pour les personnes plus récentes à Meinier qui ne l'auraient pas connu. Georges Girod a beaucoup fait pour notre village pendant ces 16 ans en tant que Maire. Il était très discret et s'était quelque peu retiré chez lui ces derniers temps, sa fin de vie ayant été quelque peu difficile. Une rubrique nécrologique paraîtra prochainement dans le journal Tribune Rives-Lac, pour retracer un peu sa vie passionnante ; un journaliste l'avait d'ailleurs interviewé et en avait tiré une biographie voici quelques années.

b) Séances 2016 du Conseil municipal

Voici les dates pour le premier semestre 2016 :

- 28 janvier 2016 - 3 mars - 7 avril - 12 mai - 9 juin.

c) Représentants au sein du groupement du GIPE (Petite enfance), du CSR (Centre sportif), et de la FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Lors du prochain Conseil, nous devons voter la composition de ces organismes.

Le Maire rappelle l'état actuel :

- **GIPE** : - **Ania Schwab** et **lui-même** = désignés par l'Exécutif ; sans changement.
 - **Pierre Pricat** = désigné par le Conseil ; il est partant pour continuer, donc à reconduire ou remplacer si quelqu'un est intéressé.
 → Personne ne s'annonce pour la place de Pierre Pricat, nous repartirons donc avec cette composition.
- **CSR** : - **Marc Michela** et **Etienne Murisier** = par l'Exécutif ; sans changement.
 - **David Holzer** et **Jean-François Jordan** = par le Conseil ; David Holzer ne se représente pas, mais **José Burgos** a déjà fait part de son intérêt, avec Jean-François Jordan qui poursuit son mandat s'il est élu par le Conseil.
 → Personne d'autre ne s'annonce.
- **FITIAP** : - **Etienne Murisier**, **Luc Dumont** et **Moreno Sella** = par l'Exécutif ;
 - **Pierre-Yves Brun**, **Jean-Baptiste Leclercq** et **Olivier Morzier** = par le Conseil ; Ils ont tous été reçus par l'Exécutif et sont motivés à l'idée de poursuivre leurs mandats. Des explications sont données sur les rôles de chacun dans l'organisation ; ils forment une équipe complémentaire avec des compétences très utiles pour la suite du projet d'extension de la ZIAP.
 → **Christophe Berthelet** est intéressé par cette fonction. Il pense que travaillant depuis longtemps dans la ZIAP, il aurait sa place pour représenter les autres entreprises et les problèmes qui s'y posent, comme le stationnement, le sens de circulation du chemin de la Pallanterie, etc. Il comprend bien les besoins en compétences des membres en place, y compris de Luc Dumont pour la communication, mais il pense qu'il pourrait peut-être se positionner de manière plus concrète en particulier vis-à-vis des "petits" artisans de la ZIAP.

Le Maire précise que pour les 5 années à venir, l'équipe devra surtout assurer la partie financière, immobilière, juridique et au niveau de la communication, mais pense que Christophe Berthelet aurait tout à fait sa place dans 5 ans. **Etienne Murisier** confirme ce point de vue, puisqu'il s'agira alors davantage de la gestion pratique de la ZIAP, qu'il a sa place dans la commission ERA (Environnement, Routes & Agriculture) pour la gestion des routes et déchets notamment dans la ZIAP ; par ailleurs, son avis compte déjà, comme le parking provisoire qu'il a proposé dans la zone par exemple et qui va être réalisé.

Le Maire demande donc à Christophe Berthelet d'y réfléchir encore - sans aucune pression, de discuter avec Moreno Sella et de confirmer ou non sa candidature une semaine avant la séance du 12 novembre, pour organiser le cas échéant le vote à bulletins secrets.

Un débat s'ensuit, lors duquel des réponses sont données aux questions posées, notamment sur le fonctionnement de la FITIAP.

Corinne Ménétreay et **Coranda Pierrehumbert** entres autres abondent dans ce qui a été dit, tant par Christophe Berthelet que par l'Exécutif, mais rajoutent que la complémentarité de l'équipe en place, tant de Meinier que de Collonge-Bellerive, a fortement contribué à la réussite de la FITIAP.

d) Columbarium

Etienne Murisier explique que le nombre de cases disponibles se réduit, une extension est donc nécessaire pour doubler la capacité actuelle, selon le même modèle que la partie existante. L'autorisation de construire a été accordée par l'Etat, les travaux vont débuter en novembre et se terminer avant les fêtes de fin d'année si tout va bien.

e) Contournement - élargissement du chemin de la Reine Marie-José d'Italie

Pour la délibération n°18 à voter aujourd'hui, les chiffres ont été réunis dans la précipitation, mais ils méritent d'être revus en détail et à la baisse. La délibération est donc reportée à la prochaine séance, afin de permettre cette vérification, signale **Etienne Murisier**. Un vote positif en novembre servirait à pérenniser la situation actuelle de la route de Covéry (bordiers autorisés) et le chantier pourrait démarrer en mars 2016 - après les délais usuels, ce qui est une bonne période pour ce genre de travaux.

f) Pétition "pour un village de Meinier sans trafic"

Suite à la pétition d'habitants de Meinier et à l'audition au Grand Conseil à laquelle Marc Michela et lui-même avaient participé, le Conseil d'Etat a répondu via son Point Presse, qu'**Etienne Murisier** lit in extenso à l'assemblée, soit :

" Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un rapport sur la pétition d'habitants de la commune de Meinier demandant de faire respecter l'interdiction de circuler à la douane de Veigy entre 19h30 et 7h. Les pétitionnaires demandent des mesures immédiates pour redonner au village, à ses habitants, à ses enfants et à ses routes communales un peu de calme.

La mise à l'essai d'un évitement partiel du village de Meinier par l'instauration d'un sens unique au chemin de la Reine Marie-Josée d'Italie et l'installation d'un panneau « riverains autorisés » sur le tronçon restant de la route de Covéry, à l'intérieur du village de Meinier, a été concluante. Les autorités communales et cantonales ont entrepris des démarches pour adapter le gabarit du chemin précité de manière à permettre le croisement de véhicules.

Par ailleurs, les communes d'Anières, de Corsier et de Meinier ont été informées de la possibilité de fermeture de la barrière douanière par les communes par le biais d'une convention conclue avec les gardes-frontières, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres douanes du canton de Genève, situées sur réseau secondaire. "

Cet objet sera analysé en commission ERA pour avoir la sensibilité de chacun et un débat pourrait suivre au niveau du Conseil municipal si nécessaire. La fermeture de la douane n'était pas souhaitée par l'Exécutif, car il vaut mieux une solution d'ouverture - comme le contournement - qu'une solution de fermeture - contrairement à ce que certains partis politiques prônent. A titre d'exemple, la fermeture de la douane de Gy à l'époque est toujours très mal vécue par les Autorités et habitants de l'autre côté de la frontière.

g) Délibérations

Le Maire reprend la parole pour donner quelques explications sur la première délibération à voter ce soir et une autre à venir.

- Dépassement de crédit pour le déclassement des hameaux :

Il précise qu'il y a quelques années, les hameaux de Corsinge et d'Essert ont été déclassés en zone hameau (au lieu de zone agricole), ce qui permet de changer de statut au niveau foncier et dans le cadre du périmètre hameau (très serré), de pouvoir éventuellement construire entre les niches restantes entre les bâtiments, afin de densifier de manière contrôlée et de restaurer un bâtiment ou autre, ce qui était beaucoup plus difficile en zone agricole.

Nous avons voulu poursuivre ce processus avec le Carre d'Amont et le Carre d'Aval, pour les déclasser en zone hameau. Le périmètre est également très serré, mais le plan de site - beaucoup plus large autour des hameaux des Carre d'Amont et d'Aval - permettrait de protéger ces zones pour éviter que tout et n'importe quoi ne se fasse. Les différents services de l'Etat ne sont pas d'accord entre eux et nous envoient des rapports contradictoires en fonction de leurs idées divergentes de développement dans les hameaux. Nous sommes en train d'étudier les possibilités de remédier à cela, mais ce n'est pas simple. A titre d'exemple, nous avons envisagé un parking extérieur pour sortir les véhicules du hameau et des bords de route au Carre d'Aval, qui a été refusé par l'Etat.

Ces complications nous coûtent et ont provoqué d'ores et déjà un dépassement du crédit correspondant, c'est la raison pour laquelle nous devons voter ce crédit complémentaire (délibération n° 16).

- Deuxième pilier pour l'Exécutif :

Depuis un certain nombre d'années, un 2^{ème} pilier a été développé dans certaines communes - de plus en plus nombreuses - pour les membres de l'Exécutif en poste. Cet outil, proposé par l'ACG via une assurance, permet de compenser en partie l'effet de la réduction du taux horaire de travail, que plusieurs élus exécutifs - comme nous - sont amenés à opérer pour assurer la charge de travail communale. Le coût annuel approximatif de cette mesure sera pour la commune de Fr. 17'000.- (montant total pour l'ensemble de l'Exécutif).

La délibération correspondante sera votée lors de la prochaine séance, afin de valider cette mise en place rétroactivement depuis le 1^{er} juin 2015 ; cela aurait pour effet de créer un dépassement de crédit en 2015 et une inscription au budget 2016.

h) Festival Amadeus

Lecture est faite de la lettre de remerciements reçue du Festival pour notre soutien de longue date.

i) Grippe

Les médecins du Centre médical de Vézenaz proposent de vacciner contre la grippe, le 3 et le 10 novembre dans la salle de consultation, les personnes intéressées. Elles sont priées de s'annoncer chez eux, comme indiqué dans le Meinier infos qui sera distribué ces jours à la population.

j) Voyage du Conseil municipal

Coranda Pierrehumbert rappelle le rendez-vous fixé à 5h30 devant la salle communale - un petit rappel sera envoyé environ une semaine avant aux élus. Le petit déjeuner sera pris durant le trajet vers 7h, retour en fin de journée aux alentours de 23h ou minuit. Ne pas oublier de prendre les documents d'identité, des chaussures confortables, une tenue décontractée et des Euros pour les achats personnels. Et merci d'avertir rapidement si vous avez un empêchement de dernière minute.

k) Autorisations de construire

Le Maire informe que nous avons reçu durant l'été l'accord du Département délivré à Antonio Tome do Espirito Santo pour la construction d'un immeuble de 8 appartements entre la maison ("ex-Chavaz", route de Gy 35) et la salle communale, l'architecte mandaté étant Michel Périllat. Les travaux pourraient commencer dans le courant du mois de novembre ; nous avons informé l'architecte que les camions devront rentrer par la route de Gy plutôt que de perturber l'accès à l'école côté voirie. Ce sera peut-être un peu compliqué pendant les travaux de terrassement et une grue va être implantée sur l'espace communal vers le petit escalier qui va à la salle polyvalente.

5. Projets de délibérations

- **16/2015** : Proposition du Maire relatif à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de le couvrir

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **17/2015** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour la construction d'un bassin de rétention dans la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie, sur les parcelles n° 1645 de Meinier et 8969 de Collonge-Bellerive, sises entre la route de Compois et le chemin de la Pallanterie

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

Le Maire précise que la FITIAP a fait office de banque en payant le coût de cet ouvrage. Nous allons les rembourser dès que le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement) aura confirmé qu'ils nous verseront le montant correspondant. Il rajoute que la Loi ne permet pas d'adapter notre amortissement aux 40 années du remboursement par le FIA, nous devons donc pour notre part amortir ce crédit sur 30 ans.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **18/2015** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour l'élargissement du chemin de la Reine Marie-José d'Italie, sur les parcelles n° 1052 et 1220 de Meinier
 - ➔ **Comme indiqué plus haut, cette délibération est reportée au prochain Conseil.**

6. Présentation du projet de budget 2016

Le Maire explicite les points du budget présentant des nouveautés, suppressions ou variations significatives, en expliquant les principes de certains comptes spécifiques. Il demande à chacun de limiter les questions ce soir - vu l'heure avancée, puisqu'il reste 3 semaines avant le vote pour poser toutes les questions à notre comptable, aux membres de la commission des Finances ou à lui-même.

Il traite ensuite rapidement le budget d'investissement - distribué par Virginie Favre, qui correspond aux dépenses envisagées seulement, et non pas à des dépenses fermes et définitives.

Jean-François Jordan présente le Plan financier décennal, qui se veut plus favorable que la version précédente. Le compte de provision pour pertes sur débiteurs permet de balancer un excédent de produit ou de charges, en versant une partie de l'excédent dans ce compte (tant qu'il n'est pas à 100% du montant admis par l'Etat) ou de ponctionner une partie de celui-ci pour éviter un budget déficitaire. Jusqu'en 2020 et en se basant sur une évolution linéaire des recettes fiscales et des charges, nous devrions pouvoir gérer nos finances en prenant régulièrement une partie du montant à disposition sur le compte de provision susmentionné. Dès 2021, avec l'investissement envisagé pour l'école, nous aurions épuisé ce compte, mais il est très difficile de valider formellement ces chiffres. Il ne s'agit que d'essayer d'anticiper le futur avec cette vision.

Il remercie le Maire pour le travail effectué et sa présentation détaillée, la comptable pour les documents et commentaires, ainsi que les membres de la commission des Finances qu'il préside. Le budget 2016 a été préavisé favorablement à l'unanimité en séance le 30 septembre dernier.

Le Maire conclut en remerciant Jean-François Jordan et la commission des Finances et en adressant des remerciements tout particuliers à Virginie Favre pour son aide précieuse et la capacité pédagogique dont elle a fait preuve pour lui donner les explications nécessaires à la mise en place de ce budget.

7. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **le Président** présente le dossier.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable par 14 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

8. Divers

a) Personnel

José Manserre, concierge de la salle communale, va être en arrêt maladie pendant 4 à 6 mois suite à une intervention médicale, dès le 29 octobre. Il sera remplacé par une personne que nous avons sélectionnée parmi d'autres et rencontrée, indique **le Maire**. Toutes les sociétés meinites recevront ses coordonnées pour pouvoir le contacter si nécessaire.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 23h10.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 12 novembre 2015 à 19h45**

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

François Mégevand

.....

Jean-François Jordan

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 12 novembre 2015 /mv



Délibération n° 16

Proposition du Maire relatif à l'approbation d'un crédit d'investissement complémentaire et les moyens de le couvrir

Vu le crédit d'investissement de Fr. 150'000.- voté par le conseil municipal le 8 décembre 2011 pour l'étude du déclassement des hameaux de Carre-d'Amont et de Carre-d'Aval, approuvé le 6 février 2012 par le Département de l'Intérieur et de la Mobilité, pour Fr. 150'000.- ;

vu le décompte intermédiaire au 30 septembre 2015 s'élevant à Fr. 158'280.65 ;

vu la complexité du dossier et l'estimation des frais encore à couvrir, qui occasionneront certainement un dépassement final d'environ Fr. 50'000.- ;

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 50'000.- pour couvrir le dépassement futur de l'étude du déclassement des hameaux de Carre-d'Amont et de Carre-d'Aval ;
2. D'amortir le montant de la dépense affectée au patrimoine administratif selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 8 décembre 2011, soit en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 79.00.509.01 dès l'année qui suit l'achèvement du projet, soit dès 2017 en principe ;
3. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 50'000.- ;
4. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 2 décembre 2015.

Meinier, le 23 octobre 2015

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan



Délibération n° 17

Ouverture d'un crédit d'investissement pour la construction d'un bassin de rétention dans la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie, sur les parcelles n° 1645 de Meinier et 8969 de Collonge-Bellerive, sises entre la route de Compois et le chemin de la Pallanterie

Vu la nécessité de transformer le bassin de rétention existant, situé entre les parcelles n° 1645 de Meinier et 8969 de Collonge-Bellerive - selon autorisation de construire définitive n° DD 107144-1 déposée par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (ci-après FITIAP) et accordée par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) le 8 avril 2015, pour répondre aux besoins des futurs bâtiments commerciaux projetés ("P8" et "P9") ;

vu la nécessité de réaliser rapidement ce bassin de rétention pour ne pas retarder la construction du bâtiment privé "P8" (autorisation de construire n° 107101-1 accordée par le DALE le 8 avril 2015 à Palmat SA) ;

vu l'appel d'offres pour construire ce bassin de rétention et l'adjudication à l'entreprise Marti Constructions SA à Meyrin, pour un montant de Fr. 171'000.-, ainsi que les honoraires pour prestations géométriques de HKDgéomatique SA à Onex, pour un montant de Fr. 3'985.20 ;

vu que cette construction doit être prise en charge par la Commune de Meinier ;

vu le dossier transmis au Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA) pour validation de la promesse d'octroi du financement par le Conseil du FIA - en attente de réponse ;

vu les communications faites au Conseil municipal, notamment par la FITIAP et l'Exécutif de Meinier ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 180'000.- TTC, dont à déduire le remboursement total par le Fonds intercommunal d'assainissement (ci-après FIA) sur 40 ans, pour la construction d'un bassin de rétention dans la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie, sur les parcelles n° 1645 de Meinier et 8969 de Collonge-Bellerive ;
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant de la dépense affectée au patrimoine administratif en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 71.01.331.25 dès l'année qui suit la fin des travaux, soit dès 2016 en principe.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le FIA, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.01.452.01.
5. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.
6. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 2 décembre 2015.